

**Commune de La COUARDE-SUR-MER**  
**Mairie**  
**9 Grande Rue**  
**17670 LA COUARDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**

**N° 2022059**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 septembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Mathieu BONITON, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Philippe MARSAC.

Étaient absents : Madame Vanina PICHEVIN et Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Pouvoirs : Vanina PICHEVIN à Mathieu BONITON,  
Jean-Claude BROCHARD à Philippe MARSAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BONITON

**OBJET : ECHANGE DE PARCELLES AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)**

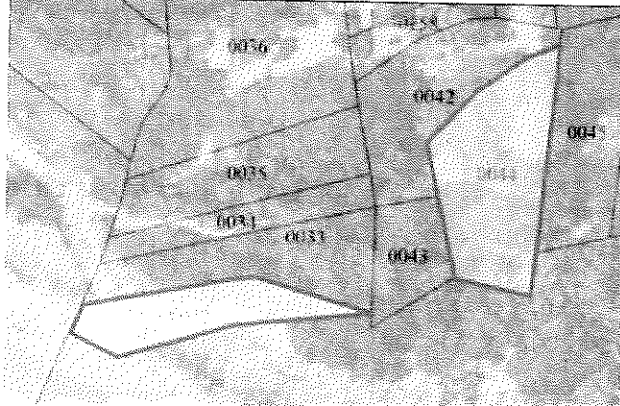

Monsieur le Maire rappelle les démarches préalables engagées pour acquérir la maîtrise foncière des terrains constituant l'assiette du projet d'aménagement de logements au Petit Noue.

Traduit par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLUi, cette emprise impacte une partie du camping municipal dont une pointe de la parcelle AI 973 appartenant à l'Office National des Forêt (ONF).

Considérant que la maîtrise foncière de l'emprise de l'OAP est un préalable nécessaire à la cession des parcelles à la Communauté de Communes de l'île de Ré compétente pour la réalisation des programmes de logements supérieurs à 20 unités, des négociations ont été engagées avec l'ONF pour échanger la pointe de la parcelle AI973 du surface d'environ 255 m<sup>2</sup> ;

Considérant que l'ONF applique une grille des coefficients d'un pour cinq si les parcelles apportées en contrepartie sont sur le même massif forestier, la collectivité doit donc apporter 1 175 m<sup>2</sup> de terrain ;

Ont donc été proposées en échange les parcelles suivantes :

SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE	ADRESSE	LOCALISATION
AM	32	161 m <sup>2</sup>	La Passe	
AM	44	333 m <sup>2</sup>		
AH	257	114 m <sup>2</sup>	Anneries	
AH	258	299 m <sup>2</sup>		
AH	333	773 m <sup>2</sup>		
TOTAL		1 680 m <sup>2</sup>		

Vu le bornage partiel de la parcelle AI 973 réalisé le 22 juillet 2022 par la société SCP de géomètres-experts CHANTOISEAU-BOUTGES en présence des représentants de l'ONF, de la Commune et du camping municipal ;

Vu le courrier de l'ONF du 9 septembre 2022 acceptant la proposition de la Commune de La Couarde-sur-Mer,

Considérant que les parcelles retenues doivent fait l'objet d'une estimation de la valeur vénale par les services fiscaux. Sachant qu'il en est de même pour la parcelle de l'ONF pour que le Ministère de l'Agriculture donne son accord.

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de saisir le service des Domaines pour une estimation de la valeur des parcelles proposées en échange de la portion de parcelle AI973 cédée par l' ONF ;
- d'acter l'échange des parcelles AM 32, AM 44, AH 257, AH 258 et AH 333 d'une surface totale de 1 680 m<sup>2</sup> contre la portion de parcelle AI 973 d'une surface d'environ 255 m<sup>2</sup> afin de respecter la règle du un pour cinq ;
- de prendre à la charge de la collectivité tous les frais inhérents à l'échange, frais de bornage, frais notariés et frais d'enregistrement ;

AR Prefecture

017-211701214-20220912-2022059-DE  
Reçu le 14/09/2022  
Publié le 14/09/2022

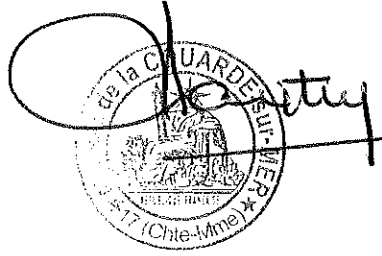
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 14 septembre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Rayton', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de la COUARDE-SUR-MER' and '17 (Chle-Mme)'. The signature is written in a cursive style and extends across the top and right sides of the stamp.

**AR Prefecture**

017-211701214-20220912-2022059-DE  
Reçu le 14/09/2022  
Publié le 14/09/2022